



3ème JUNIOR/SENIOR DAY du R.A.L.I.E.
Dimanche 15 Juillet 2018
Bois de l'Épinay à Forges lès Eaux (76)



(La Grange, Avenue Mathilde, 76440 Forges les Eaux)

Juge: Gino DECRUY (Be)

Exposition d'Irish Wolfhound et
de Scottish Deerhound
- de 4 mois à 24 mois, et
- à partir de 8 ans



Scottish Deerhound



Irish Wolfhound

Restauration sur place
Boutique du R.A.L.I.E.
Tombola

Initiation toilettage et handling

L'organisation de cette 3ème Exposition Régionale Junior & Veteran Day est placée sous le haut patronage de l'Association canine territoriale de Seine-Maritime.

08h 00 : Entrée des chiens
08h 30 : Initiation toilettage et handling
10h 30 : Début des jugements

<http://canine76.fr>



Engagements online (paiement sécurisé) – Online inschrijvingen (beveiligde betaling)
Online-Einträge (sichere Bezahlung) – Online entries (secure payment)

www.onlinedogshows.eu

Clôture – Sluiting – Meldeschluss – Deadline: 01.07.2018 (INTERNET – minuit)

Engagements par la poste – Inschrijvingen per post – Postal Einträge – Postal entries

Danielle Miguet – rue Camille Isambard 8bis – Pressigny le Val – F-27940 NOTRE DAME DE L'ISLE

29.06.2018 (POSTE – !! date de réception – Reception date !!)

Aucun engagement ne sera accepté sans paiement - chèques (banques françaises seulement) ou mandats à l'ordre du R.A.L.I.E.

Geen inschrijving zal aangenomen worden zonder betaling aan

Keine Einträge ohne Bezahlung an – No entries will be accepted without payment to

Il ne vous sera envoyé aucun accusé de réception.

Virement bancaire :

IBAN : FR76 1010 7003 3000 8160 1879 776 – Code BIC/SWIFT : BREDFRPPXXX

Domiciliation : BRED VERNON

Renseignements - Inlichtingen – Information – Infos

Estelle Monfort – Tél. 00 33 (0) 6 28 69 34 70 – Email : estelle.monfort@sfr.fr

Denyse Maurer – Tél. : 00 33 (0) 4 75 04 86 31 – Email : denyse.maurer@orange.fr

www.ralie.fr

Viva España Sangria • Paëlla géante cuisine sur place • Salade de fruits de saison • Café

13,00 €/personne – A réserver ci-dessous **OU** sur www.onlinedogshows.eu

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

LIEU, DATE : L'exposition se tiendra à Forges-Les-Eaux le 15 juillet 2018.

PROPRETE DES LIEUX : Par respect pour le propriétaire du site qui nous accueille, des sacs poubelle seront à votre disposition. Veuillez-y déposer tous vos déchets.

ARRIVEE DES LEVRIERS : L'accès à la manifestation est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à partir de 10h30. L'entrée des chiens non engagés, accompagnants, est autorisée sur présentation du carnet de santé et avec autorisation du R.A.L.I.E.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur et 35cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, autres que ceux des professionnels présents est rigoureusement interdite dans l'enceinte de la manifestation.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition

* des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau
* des chiens aveugles ou estropiés
* des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations.
* des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits

La décision du service vétérinaire est sans appel, en cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au R.A.L.I.E.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus. Un contrôle vétérinaire de chaque chien sera effectué le jour de la manifestation.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que le R.A.L.I.E. devra couvrir les frais d'organisation qu'il aura engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Les chiens au « Titre Initial non confirmés » peuvent participer à l'épreuve mais ne seront pas classés.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement. La clôture des **engagements papier** est fixée irrévocablement au **29 juin 2018**. Engagements possibles sur www.onlinedogshows.eu jusqu'au **1er juillet 2018**.

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée de l'ordre de paiement à l'ordre du R.A.L.I.E. Les engagements seront acquis au R.A.L.I.E. en cas d'absence ou de désistement.

Tous les engagements nous parvenant après la date de clôture (ou sans cachet de la poste faisant foi) seront retournés.

Seuls sont admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre des origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I ou d'un Pays non affilié, dont le Livre des origines est reconnu par la F.C.I. Tous les chiens engagés doivent être identifiés soit par tatouage, soit par transpondeur.

Refus ou exclusion :

* **des engagements :** le R.A.L.I.E. se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir admis

* **des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :** ceux refusés par le service vétérinaire ; ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés (les engagements dans ce cas ne seraient pas remboursés)

* **ceux dont l'engagement « au poteau »** serait demandé

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous sa leur responsabilité personnelle. Il peut être assisté dans son ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète. Un juge défaillant peut-être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CONFIRMATIONS : Il n'y aura pas de confirmation durant cette manifestation.

CIRCULAIRE D'ENGAGEMENTS DANS LES EXPOSITIONS CANINES : Les chiens « en cours d'inscription au LOF », ou en cours d'inscription à une livre des origines reconnu, ayant plus de 6 mois ne seront pas admis à la manifestation et leur engagement doit être refusé. Les inscriptions au livre des origines Français sont faites au jour le jour, il n'est donc plus question d'admettre un chiot de plus de 6 mois avec les mentions « en cours d'inscription », « LOF en cours », « dossier SCC en cours », etc... Cette décision n'est que la simple application du règlement des expositions. Il n'y aura donc plus de tolérance.

CLASSES D'ENGAGEMENTS :

4 - 6 mois : Les chiens recevront un des qualificatifs suivants : TP - Très prometteur, P - Prometteur, AP - Assez prometteur.

6 - 9 mois : Les chiens recevront un des qualificatifs suivants : TP - Très prometteur, P - Prometteur, AP - Assez prometteur.

9 - 12 mois : Les chiens recevront un des qualificatifs suivants : EXC, TB, Bon, Suffisant, Insuffisant.

12 - 18 mois : Les chiens recevront un des qualificatifs suivants : EXC, TB, Bon, Suffisant, Insuffisant.

18 - 24 mois : Les chiens recevront un des qualificatifs suivants : EXC, TB, Bon, Suffisant, Insuffisant.

Vétérans : Les chiens recevront un des qualificatifs suivants : EXC, TB, Bon, Suffisant, Insuffisant.

Les quatre premiers de chaque classe seront classés 1 à 4.

COMPORTEMENT : Pour le bon déroulement des manifestations, la seule consigne donnée au juge, est d'être intransigeant vis à vis de tout écart de conduite, qu'il soit du chien ou des personnes dans le ring. Toute agressivité sera fermement sanctionnée. Enfin, nous ne tolérerons aucune mise en cause verbale ou gestuelle des jugements.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 euros qui restera acquise au R.A.L.I.E. si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la société centrale canine :

* les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ceux qui auront fait une fausse déclaration
* ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges du R.A.L.I.E.
* ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé par un autre.
* ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE : Le R.A.L.I.E. décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc..., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de la manifestation des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le R.A.L.I.E. ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité du R.A.L.I.E. (voir paragraphe réclamations). Les chiens accompagnants autorisés à être présents lors de la manifestation le sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :

1) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination antirabique des chiens engagés. En conséquence, cette copie devra être jointe à la fiche d'engagement.

2) Les services des douanes sont susceptibles d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution, le versement des frais correspondants et la production du passeport européen pour chaque chien.

3) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau des douanes d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

4) Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

NB : vérifier que le tatouage de son chien est lisible.

DROIT A L'IMAGE : Du fait de leur engagement et de l'acceptation du présent règlement, les exposants acceptent que les photos faites d'eux et de leur(s) chiens(s) soient publiées sur le site et/ou magazine du R.A.L.I.E.

Prophylaxie de la rage : suivre la réglementation du Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires).

Avis aux exposants résidant à l'étranger : présentation obligatoire à l'entrée de l'exposition du certificat de vaccination antirabique en cours de validité. Photocopie à adresser avec l'engagement du chien à l'exposition.

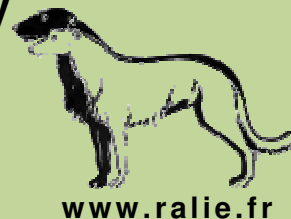


R.A.L.I.E. – 3^{ème} Junior & Veteran Day

Forges-les-Eaux (76)

« Le Bois de l'Épinay »

Dimanche 15 juillet 2018



www.ralie.fr

Inscription – Inschrijving – Meldeformular – Entry Form

1 chien / 1 hond / 1 Hund / 1 dog – Photocopies acceptées

Clôture – Sluiting – Meldeschluss – Deadline : INTERNET : 01.07.2018 (minuit) – POSTE : 29.06.2018 (date de réception)

Internet : www.onlinedogshows.eu

Poste : Danielle Miguet – rue Camille Isambard 8bis – Pressagny le Val – F-27940 Notre Dame de l'Isle

PROPRIÉTAIRE EIGENAAR EIGENTÜMER OWNER	Nom / Naam / Name		Prénom / Voornaam / Vorname / First Name	
	Rue / Straat / Strasse / Street		N° / Nr.	
	Code Postal / Postcode / Postnr. / Zip code	Localité / Woonplaats / Wohnort / Town	Pays / Land / Country	
	Tel.		E-mail	

CHIEN HOND HUND HOUND	Race / Ras / Rasse / Breed	Mâle / Reu / Rüde / Dog	Femelle / Teef / Hündin / Bitch	
	Nom du Chien / Naam v.d. Hond / Name des Hundes / Name of the Dog			
	Pedigree + N° / Stamboom + Nr. / Ahnentafel + Nr. / Pedigree + N°.		Date de Nais. / Geb. Datum / Wurfdatum / Date of Birth	
	N° Tat. / Chip / Tätowierung / Tattoo			
	Père / Vader / Vater / Sire			
	Mère / Moeder / Mutter / Dam			
	Eleveur / Fokker / Züchter / Breeder			

CLASSE KLAS KLASSE CLASS	4-6 m.	21,00 €	Clôture – Sluiting Meldeschluss – Deadline INTERNET : 01.07.2018 (minuit) POSTE : 29.06.2018 !! Date de réception !! !! Reception date !!
	6-9 m.	21,00 €	
	9-12 m.	21,00 €	
	12-18 m.	21,00 €	
	18-24 m.	21,00 €	
	Vétérans (à partir de 8 ans révolus)	21,00 €	

- 21,00 Euros → 1^{er} chien / hond / Hund / dog (catalogue compris / catalogus inbegrepen / inkl. Katalog / catalog included)
- 16,00 Euros → 2^{ème} chien / hond / Hund / dog
- 11,00 Euros → 3^{ème} chien / hond / Hund / dog et les suivants chacun / en ieder volgende / und jeder weitere / and each following
- Pour pouvoir prétendre au tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire.
- Om in aanmerking te komen voor een korting moeten de honden tot dezelfde eigenaar behoren.
- Um den Staffelpreis in Anspruch zu nehmen, müssen die Hunde dem gleichen Besitzer gehören.
- To benefit by the decreasing fare, the dogs must belong to the same owner.

REPAS MAALTIJD MAHLZEIT MEAL	Viva España Sangria • Paëlla • Fruits • Coffee			
	13,00 €	x	=	€